



MAIRIE
DE
BLOYE
(HAUTE-SAVOIE)

Bloye, le 25 novembre 2024

Association «Massingy Pour Tous»
Madame Anne-Sophie CHEMINET
136 Impasse des Merles
74150 MASSINGY

N/Réf : C24/11046DP/MRG
Affaire suivie par : Marie-Rose GUIGON

Objet : Autorisation de traversée course nature
«La Massingienne» du 01/03/2025
P.J. : Copie de l'arrêté municipal

Madame la Présidente,

En réponse à votre courrier du 15 novembre 2024 dans lequel vous me demandez l'autorisation de traverser le territoire de notre commune, à l'occasion de l'évènement de la course nature «La Massingienne» au profit d'une Association le samedi 01 mars 2025, j'ai le plaisir de vous informer de mon accord, sous réserve de mettre en place toutes les mesures et la signalisation nécessaires à la sécurité pour assurer le bon déroulement de cette manifestation.

Vous trouverez également en pièce jointe l'arrêté municipal autorisant cette manifestation.

En vous souhaitant une pleine réussite pour cette course,

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Patrick DUMONT



60, place de l'Eglise 74150 BLOYE
☎ : 04.50.01.43.27 - Fax : 04.50.01.43.28
Mail : mairiebloye@wanadoo.fr
Site internet : www.bloye.fr

Horaires d'ouverture au public : lundi 8h30-12h00 mardi 16h30-19h00 jeudi 08h30-14h00



Arrêté du maire de la commune de BLOYE -74150- HAUTE-SAVOIE

OBJET : ARRETE D'AUTORISATION DE TRAVERSEE DE TERRITOIRE POUR COURSE NATURE «LA MASSINGIENNE» AU PROFIT D'UNE ASSOCIATION

Le Maire de BLOYE, Haute-Savoie,

Vu l'article 2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'organisation et de programmation relative à la sécurité (article 23, 1^{er} alinéa)
Vu le décret n°97-646 du 31 mai 1997 relatif à la mise en œuvre de service d'ordre par les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles (journal officiel du 1^{er} juin 1997)
Vu le Code de la route ;
Vu la demande en date du 15 novembre 2024, de l'association «Massingy Pour Tous» pour l'organisation de la course nature au profit d'une association pour la traversée sur les routes communales de Bloye ;
Vu l'autorisation du Maire pour l'organisation de cette course nature en date du 01 Mars 2025 ;
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;
Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1 L'association «Massingy Pour Tous» est autorisée à traverser et organiser une course nature le samedi 01 mars 2025 (cf. plans).

Article 2 L'organisateur appliquera les prescriptions suivantes pour assurer la sécurité :

- Consignes de sécurité habituelles
- Mise en place de la signalisation nécessaire

Article 3 La signalisation et la sécurité sur le parcours seront assurées par l'association «Massingy Pour Tous».

Article 4 Monsieur le Président du Conseil Départemental 74, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly, Monsieur le Chef de corps des Services de secours de Rumilly, Monsieur l'Agent de Maîtrise du CERD d'Alby-sur-Chéran, Madame Anne-Sophie CHEMINET, Présidente de l'Association «Massingy Pour Tous», Monsieur le Maire de Bloye sont chargés chacune en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera affiché et annexé au registre des arrêtés du Maire.

Article 5 Une copie du présent arrêté sera transmise :

- A Monsieur Martial SADDIER, le Président du Conseil Départemental 74,
- à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly,
- à Monsieur le Chef de Corps des Services de Secours de Rumilly,
- à Monsieur Hervé ISEPPY, Agent de Maîtrise, CERD d'Alby-sur-Chéran,
- à l'association «Massingy Pour Tous»,
- affiché à la mairie de Bloye.

Acte rendu exécutoire après publication ou
affichage en date du :

Le Maire, Patrick DUMONT




Fait à BLOYE, le 25 novembre 2024

**Le Maire,
Patrick DUMONT**




Demande autorisation de traversée de votre commune - TRAIL LA MASSINGIENNE - Samedi 1er mars 2025

Massingy Pour tous <contact@massingypourtous74.fr>

vendredi 15 novembre 2024 à 13:05 réception

À : mairiebloye@wanadoo.fr



Demande avis commune BLOYE...
84 Ko



TRAIL 9KM COMPLET.pdf
286 Ko



TRAIL 18KM COMPLET.pdf
275 Ko



TRAIL 18KM ET 33KM ZOOM BLO...
277 Ko



TRAIL 33KM COMPLET.pdf
269 Ko

Bonjour,

Vous trouverez en pièces jointes une demande d'autorisation de traversée de votre commune pour le trail La Massingienne, ainsi que le tracé des différents parcours, avec zoom sur votre commune.

Par avance merci de bien vouloir transmettre aux personnes concernées par la demande et de votre retour **avant le 1er décembre**, délais administratifs que nous ne maîtrisons pas obliges...

Belle journée à vous.
Cordialement,

Caroline Duhamel
Pour Massingy Pour Tous
06 10 82 64 12



Massingy,
Le 15 novembre 2024

MASSINGY POUR TOUS

Mme Anne-Sophie CHEMINET
136 impasse des merles
74150 MASSINGY
Anneso.cheminet@hotmail.fr – 06.49.20.38.21

Monsieur le Maire de BLOYE
Chef lieu
74150 BLOYE
mairiebloye@wanadoo.fr

OBJET – Autorisation de traversée de votre commune

Monsieur le Maire,

Notre association MASSINGY POUR TOUS organise le **SAMEDI 1er MARS 2025** la 9^{ème} édition de « La Massingienne », course nature au profit d'une association.

Nous proposons aux coureurs 3 trails : 33km, 18 km et 9km ainsi que deux parcours pour les marcheurs.

A titre informatif, vous trouverez joints à la présente demande les différents parcours, ainsi que le zoom correspondant aux passages sur votre commune.

Les participants s'élanceront sur les chemins et routes de plusieurs communes et traverseront BLOYE.

Par la présente, nous sollicitons votre bienveillance afin d'autoriser le passage des coureurs sur votre commune. Le balisage qui sera mis en place sera enlevé après la fin de l'épreuve et sera respectueux de l'environnement.

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser l'avis de votre commune pour le **1 décembre 2024**.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes meilleures salutations.

La Présidente,
Massingy Pour Tous
AS CHEMINET





